



## **Interview : Emilie Sampson Responsable juridique Pôle Développement d'Happychic.**

- mercredi 6 mars 2013

**Présente dans 14 pays, Happychic est une entreprise internationale multicanale de mode française. Elle exploite trois marques de prêt-à-porter : Jules, Brice et Bizzbee . Elle a pour vocation « de faire de la mode une expérience inspirante et festive qui offre à chacun le bonheur de se sentir beau et la confiance pour réaliser ses rêves ». La société regroupe 3 500 collaborateurs, compte 16 millions de clients pour un chiffre d'affaires de 677 millions d'euros en 2012.**

**La rédaction du Lawinfrance est allée à la rencontre d'Emilie Sampson, Responsable Juridique Développement d'Happychic.**

**Comment êtes vous parvenue au poste de Responsable Juridique Développement chez Happychic ?**

J'ai été avocate pendant cinq ans. Après une première expérience de deux ans chez Linklaters où j'intervenais en fusions acquisitions et en droit bancaire, j'ai rejoint le cabinet Bignon Lebray au sein duquel j'ai pratiqué le droit des sociétés pendant trois ans. C'est alors que j'ai été contactée par un recruteur pour intégrer le service juridique d'Happychic.

**Comment est organisée la direction juridique au sein d'un groupe international tel que le vôtre ? (rôle, organisation) ?**

Assez vite après mon arrivée, le service juridique a été restructuré en deux pôles : un pôle dédié au développement et un pôle dédié à l'exploitation. Je dirige le pôle développement qui se compose de cinq personnes et a en charge le développement de nos marques en France et à l'étranger. Cela recouvre aussi bien l'acquisition de sociétés ou de fonds de [commerce](#), que la conclusion de baux commerciaux ou de partenariats internationaux. Nous traitons également les problématiques relatives au droit des sociétés, au droit fiscal et au droit bancaire.

Le second pôle, sous la responsabilité de mon collègue Franck Poillon, est dédié à l'exploitation. Il couvre tout ce qui est vu par nos clients. Cela inclut notamment la mise en

œuvre de la politique commerciale de nos marques, la propriété intellectuelle, les problématiques liées au e-commerce, ou encore la gestion de nos programmes de fidélité. Il s'agit de tous les aspects liés au commerce, au cœur de notre métier. Ce pôle est composé d'un responsable juridique et d'une juriste et accueillera prochainement un ou une juriste actuellement en [recrutement](#).

### **Comment s'articule le travail de la direction juridique avec les différentes entités opérationnelles ?**

Le [département](#) juridique a vocation à interagir potentiellement avec tous les services de l'entreprise. J'aime à penser que nous sommes des « facilitateurs » dans la mise en œuvre des projets de l'entreprise ainsi que des « aides à la décision ». Nous nous efforçons de présenter de façon synthétique les risques de chaque solution à nos interlocuteurs internes. Pour pouvoir le faire de façon optimale, il faut que nous soyons impliqués le plus en amont possible dans tous les projets, ce que Franck Poillon et moi arrivons de mieux en mieux à faire. Nous avons su faire preuve de facultés d'adaptation pour comprendre les problématiques de nos interlocuteurs. Maintenant que cette adaptation est accomplie, nous sommes sollicités régulièrement. Nous essayons vraiment de ne pas être des « *empêcheurs de tourner en rond* » mais au contraire de décloisonner les sujets et d'accompagner nos interlocuteurs jusqu'au bout de leurs projets.

### **À vos yeux, votre direction juridique est-elle assez valorisée dans le groupe ?**

Je n'emploierai par le terme de « valorisation » mais de « rayonnement » dans l'entreprise. Je pense que notre rayonnement est facilité notamment par notre participation aux processus collaboratifs mis en œuvre dans notre entreprise. Happychic a une volonté forte de conduire une politique de management innovante. Les juristes participent régulièrement à des séminaires, des ateliers de co-création ou des processus collaboratifs durant lesquels sont évoqués tous types de problématiques stratégiques ou opérationnelles. Cela nous permet d'être en accompagnement dès le stade embryonnaire des projets. Cela nous donne également l'opportunité de tisser des liens forts avec les différents services de l'entreprise. Notre entreprise étant constituée de trois marques, nous avons par exemple trois centrales d'achats et trois services marketing. Il est donc important d'être impliqués dans le quotidien de tous ces services si nous voulons pouvoir les accompagner de façon pertinente.

### **Si vous deviez nous conseiller un cabinet d'avocat, lequel choisiriez-vous et dans quel domaine ?**

Nous n'avons pas pour habitude d'utiliser toujours les mêmes conseils. En France, nous avons développé certaines capacités en interne sur nos sujets récurrents comme par exemple les baux commerciaux ou le droit des sociétés. Nous sollicitons très ponctuellement des conseils externes. En revanche, nous faisons appel à des cabinets pour des contentieux judiciaires ou pour nous aider sur des questions extrêmement techniques comme les prix de transfert.

Notre présence dans plusieurs pays nous oblige à approfondir notre connaissance des droits locaux et à avoir recours à des cabinets d'avocats étrangers. Dans ces cas là, nous avons des relations plus durables avec des conseils choisis après des phases d'appels d'offre. Toutefois, notre objectif est toujours de monter en compétence sur les droits locaux. En Belgique par exemple, nous n'avons plus recours à des cabinets d'avocats qu'extrêmement ponctuellement

car une juriste de l'équipe est en partie dédiée à ce pays. C'est ainsi que nous progressons petit à petit et que nous connaissons de mieux en mieux la réglementation locale.

**Quels sont les projets d'Happychic pour lesquels l'intervention de la direction juridique est nécessaire ?**

Aujourd'hui, nous sommes présents dans 14 pays et notre objectif pour 2020, issu du processus de vision mené en interne, est d'être présent dans 40 pays. Nous vivons donc une vraie accélération de notre développement international. C'est un véritable challenge pour l'équipe juridique dans son ensemble, qui demande une anticipation sur l'environnement réglementaire de certains pays. Nous devons également être à même, selon les opportunités, de pouvoir attirer l'attention sur des problématiques spécifiques aux droits locaux de façon réactive.

**Merci !**

*Interview réalisé par la rédaction de Lawinfrance.com.*